



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Melun, le 07/07/2023

Communiqué de presse

Fête de l'Aïd-al-Adha : 2994 moutons et 92 bovins abattus dans les abattoirs de Seine-et-Marne

Dans le cadre de la fête de l'Aïd-al-Adha, qui a eu lieu du 28 au 30 juin, les services de l'État ont organisé plusieurs opérations de contrôle afin d'assurer le respect des règles relatives à la protection animale et de l'environnement, et garantir la sécurité sanitaire des viandes destinées à être consommées à cette occasion.

Pour lutter contre les abattages clandestins, une vingtaine de contrôles a été réalisée par les services vétérinaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et les forces de l'ordre dans les semaines et jours précédant la fête.

Ces opérations ont permis la saisine sur pied de 35 moutons qui étaient destinés à l'abattage clandestin. Ces animaux ont été conduits dans une fourrière spécialement réservée pour l'occasion.

En Seine-et-Marne, les abattoirs de Meaux et de Jossigny disposent de l'agrément nécessaire pour abattre des ovins et bovins.

Cette année, les services vétérinaires ont supervisé l'abattage de près de 2994 ovins et 92 bovins dans ces établissements, contre 3800 et 110 en 2022.

Une baisse de 21 % du nombre de moutons abattus pour l'Aïd-al-Adha a été constatée par rapport à 2022, ce qui confirme la tendance à la baisse observée au cours des dernières années. L'augmentation du coût des agneaux, causée par l'inflation (de 320 à 400 €) est probablement à l'origine de cette forte baisse.

La DDPP rappelle que l'abattage rituel d'animaux en dehors d'un abattoir est strictement interdit. Seuls les animaux abattus dans des abattoirs agréés font l'objet d'une inspection vétérinaire permettant de garantir la salubrité et l'innocuité de la viande qui en est issue.

Cabinet du Préfet / Service départemental de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères

77000 Melun

Tél : 01 64 71 75 29 – 01.64.71.75.22 / Courriel : pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr

www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

